

Compte rendu du CTPD du 28 juin 2011

A l'ordre du jour :

Mise en place de la Direction Interrégionale des Services Informatiques (DISI.) au 1^{er} septembre 2011.

Ce thème nous est présenté par Madame HERMANT, future responsable de la D.I.S.I. de Versailles. La D.I.S.I. est une nouvelle structure qui sera l'interlocuteur privilégié, dans les métiers de l'informatique, entre l'Administration centrale et les E.S.I. « Etablissements de Services Informatiques », nouvelle appellation des C.S.I et C.M.I de la gestion fiscale et des D.I.T. de la gestion publique .

9 D.I.S.I sont mises en place sur le territoire national. Pour ce qui nous concerne, la D.I.S.I Paris Normandie sera implantée à Versailles et comprendra les D.I.T. de Versailles, Rouen, Caen et Nanterre et les C.S.I de Versailles, Rouen et Orléans.

Les relations entre la DRFIP 76 et la D.I.S.I Paris Normandie seront régies par une convention.

Cette nouvelle organisation a suscité de nombreuses questions de la part de **F.O.-DGFIP**.

Puisque la D.I.S.I va disposer d'un budget propre à compter du 1^{er} septembre, nous avons souhaité, en attendant que la nouvelle structure soit totalement opérationnelle, que la Direction Locale mette en place tous les moyens nécessaires afin que le service de proximité tant apprécié du réseau ne soit pas interrompu ou perturbé pour des raisons matérielles.(ex : la mise à disposition du parc automobile - élément essentiel pour assurer pleinement la mission- en cas de défaillance des véhicules de service dévolus à nos collègues de l'informatique.

Sensible à nos arguments, la direction Locale nous a donc apporté une réponse satisfaisante.

Face à nos inquiétudes, Madame HERMANT nous a précisé qu'il n'y aurait peu ou pas de fermeture d'ateliers de façonnage en 2012 et que les centres ex D.I.T et ex C.S.I conserveraient pleinement leurs attributions traditionnelles.

En ce qui concerne la paye (traitée par le service Liaison rémunérations), celle-ci sera directement gérée sur AGORA, mais la date de mise en application ne nous a pas été précisée (peut-être au 1^{er} janvier 2012, peut-être même après)

En ce qui concerne les locaux, certaines organisations syndicales sont favorables à un rapprochement géographique du D.I.T de la gestion publique sur le site C.S.I de Mont Saint Aignan en considérant que les conditions de travail y sont meilleures.

F.O.-DGFIP a réagit vivement car cela modifierait la vie personnelle des agents du D.I.T de Rouen : les collègues apprécient leur lieu de travail et bon nombre habite rive gauche !

Pour **F.O.-DGFIP**, cette question, jusqu'à preuve du contraire, n'est pas d'actualité. Si elle le devenait, les agents du D.I.T devraient impérativement être consultés.

Enfin, la mise en place d'une convention au sein d'une administration d'Etat régie selon un principe hiérarchique semble à notre organisation complètement ubuesque.

Protocole de gestion de RAR au SIP du Havre Océane :

La Trésorerie du Havre Impôts a été « éclatée » sur deux SIP au 1^{er} juillet. La direction a décidé de répartir les restes à recouvrer impôts (RAR) au 30 juin entre les deux Structures. La responsabilité personnelle et pécuniaire est conservée par le comptable du Havre Océane.

La relation entre les deux postes, nécessaire pour la gestion des RAR, est réalisée par le biais d'un protocole, dont l'objectif est d'apurer le maximum de comptes d'ici le 31/12/ 2011.

Pour **F.O.-DGFIP**, les restes ne seront pas apurés aussi rapidement car la priorité, en matière de recouvrement de l'impôt au 2^{ème} semestre, ne peut plus être le recouvrement dit offensif.

Une fois de plus, **F.O.-DGFIP** reste très sceptique sur le bien fondé de cette organisation car le Chef de Poste du Havre Océane conserve la responsabilité du recouvrement sans avoir autorité sur tous les agents qui ont à charge l'apurement des restes.

Modification des horaires d'ouverture au public pour les postes d'Aumale, Bihorel et Petit Quevilly

Le directeur Régional s'inquiète du manque d'harmonisation des horaires d'ouverture sur les postes de l'agglomération de Rouen, ainsi que sur la réduction importante dans les petites structures. Il souhaite faire un état des lieux pour avoir une norme de référence d'ici la fin de l'année.

Nous avons rappelé qu'à l'origine de la mise en place de la RTT, notre organisation avait alerté l'administration sur le manque de lisibilité des horaires d'ouverture dans nos services !..

A cela, il convient de rajouter que les suppressions massives d'emplois ont accentué le phénomène des demandes de réduction d'ouverture au public.

Le DRFiP n'a d'ailleurs pas caché qu'il devait maintenant « *gérer les faibles moyens dont on disposait* »...

Mouvement local des géomètres :

Situation atypique, les géomètres relèvent directement de la CAP Centrale et sont ensuite affectés, en département, à l'issue de la décision du CTP et non d'une CAP locale.

F.O.-DGFIP s'interroge sur la nécessité de voter car les décisions sont déjà actées en Centrale. Sur ce sujet, **F.O.-DGFIP** a fait part de son inquiétude quant au futur mode de gestion des mutations qui se fera systématiquement au niveau central, alourdissant ainsi la gestion des personnels.

Formation professionnelle :

La direction a présenté le bilan de la formation professionnelle 2010/2011 et le plan 2011/2012.

Les formations seront consultables sur Ulysse dès 1^{ère} semaine de juillet.

Suite au prochain déménagement de la cellule formation professionnelle (18 au 20 juillet), les formations commenceront à partir du 12 septembre dans les nouveaux locaux installés sur le site Pasteur.

F.O.-DGFIP demande quelles seront les conditions d'accès au site Pasteur (difficultés pour stationner), les moyens de restauration pour les stagiaires et la présence d'un personnel pour l'accueil.

La direction s'est voulue rassurante pour la restauration : une convention est en cours d'élaboration avec la Préfecture et le CROUS (faculté de droit).

Pour le stationnement, la Direction pense qu'il n'y en aura pas plus qu'actuellement sur la rive gauche !

L'accueil devrait être assuré par deux agents issus du service logistique.

La direction, face à notre étonnement pour trouver encore du personnel sur les effectifs de ce service, nous assure qu'il n'y aura aucun problème !!

Cette réponse ne nous a pas forcément rassuré, affaire à suivre ..

Plan d'action de la cité administrative :

Conformément aux préconisations de la Stratégie nationale du développement durable et aux dispositions de la « loi Grenelle 1 » du 03/08/2009 (sur l' état exemplaire), une démarche locale a été engagée visant, au travers d'une analyse des déplacements, à mettre en place des actions favorisant l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle (non déplacement, marche à pied, vélo, transport en commun, covoiturage) à la fois pour les déplacements domicile- travail et pour les déplacements professionnels, mais aussi pour les visiteurs.

Le PDA concerne tous les services de la cité administrative à partir de 2012.

1 200 agents ou employés de la Cité administrative et des sites rattachés comme ceux de l'AGRIA ou les personnels d'entretien sont concernés.

Un plan d'action a été élaboré lors d'ateliers de concertations en 2010. Il doit entre autre conduire à l'utilisation plus importante des transports en commun par un système d'aides financières qui devrait se concrétiser prochainement par le biais d'une convention entre la DRFiP et la CREA .

F.O.-DGFIP admet qu'un effort sur le plan écologique est réalisé par l'Administration mais rappelle que :

- par suite de la suppression de sites (Trésoreries notamment) des agents utilisent davantage leur véhicule pour se rendre sur leurs lieux de travail,

- la mise en place des SIP à Rouen génère des conditions d'accès difficiles autour la cité...

Mais surtout, **F.O.-DGFIP** aurait souhaité que la réfection des fenêtres de la cité soit au cœur de ce débat car, là il y a un vrai problème de déperdition d'énergie résultant d'une isolation inexistante....

Questions diverses F.O.-DGFIP :

Trésorerie de Saint Aubin : la Direction s'engage à changer rapidement les bureaux vétustes.

Courrier DRFiP : le tri du courrier est effectué chaque matin par les agents de la gestion publique. En raison de l'arrivée des collègues de la filière fiscale sur Jean Moulin, la direction va t'elle revoir le planning du courrier et solliciter l'ensemble des personnels ?

La direction va réfléchir à ce problème.

Réponse de la direction suite à notre tract « **sauvez BILI** » : les **délais de paiement des frais de déplacement** sont actuellement de 1 mois et demi.

Entre le 1^{er} janvier et le 17 juin, 2224 dossiers ont été traités sur 3064 reçus.... A suivre !
